



**Centre de Gestion
de la Fonction
Publique Territoriale**
HÉRAULT

Extrait du registre des délibérations du
Centre de gestion de la fonction
publique territoriale de l'Hérault

2026-D-023

Convoqué le 23 juin 2026, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault s'est réuni au CDG 34 à Cazouls-lès-Béziers le 30 juin 2026 à 08h30.

Présents: Philippe VIDAL, Marie PAPAIX, Michel ARROUY, Marlène PUCHE, Vincent GAUDY, Sophie CAUDAL, Jean BLANQUEFORT, Florence GOVART SANCHEZ, Dorian HISPA, Myriam GAIRAUD, André ARROUCHE, Julie GARCIN SAUDO, Yves ROBIN, Béatrice FERNANDO, Stéphane MONTAGNÉ, Florence LACAS HERAIL, Jean-Marie SABATIER, Hélène GASTAND, Jean-Pascal SAMMUT, Thierry CAZALS, Alain CARALP, Dominique FOUILHE, Éric RIGUET, Yves MICHEL, Jacqueline GRANIER, Patricia TOULZE, Frédéric ROIG, Sylvie MILHAU, Jérôme LOPEZ, Aurélie PACE, Michel HERAIL.

Absents ayant voté par procuration en application du 3^{ème} alinéa de l'article 25 du décret du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion : Laetitia LAFARE.

Objet : Ordre de remplacement du Président par les vice-présidents.

Le Conseil d'administration du Centre gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34),

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

VU la délibération n°2026-D-021 déterminant le nombre de vice-présidents du CDG34 ;

CONSIDERANT

Le conseil d'administration est tenu de déterminer l'ordre dans lequel les vice-présidents peuvent être appelés à remplacer le président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance du poste.

Le Président propose l'ordre de remplacement suivant :

- ☉ Frédéric ROIG ;
- ☉ Sophie CAUDAL ;
- ☉ Vincent GAUDY ;
- ☉ Sylvie MILHAU.

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de fixer l'ordre dans lequel les vice-présidents peuvent être appelés à remplacer le Président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance du poste, comme suit :

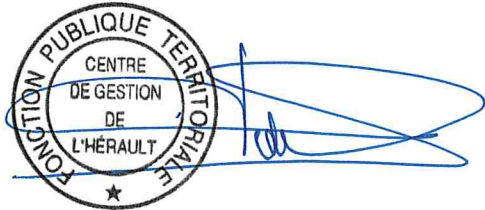
- 1) **Frédéric ROIG, Président de la CC Lodévois et Larzac, 1^{er} Vice-Président, en charge des délégations emploi, prévention et santé ;**
- 2) **Sophie CAUDAL, Conseillère municipale de La Grande Motte, 2^{ème} Vice-Présidente, en charge des délégations concours et coordination régionale ;**
- 3) **Vincent GAUDY, Maire de Florensac, 3^{ème} Vice-Président, en charge des délégations dialogue social et action sociale ;**

- 4) Sylvie MILHAU, Vice-Présidente de la CC Les Avant-Monts, 4^{ème} Vice-Présidente, en charge des délégations moyens généraux, carrière et conseil médical.

Fait à Montpellier,

Le 15/07/2026.

Le Président du CDG 34,



Philippe VIDAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 15/07/2026 et de sa publication le 15/07/2026.